

Département
De la
HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT
De
BONNEVILLE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FAUCIGNY GLIÈRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 1 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le un décembre à 19h30, le conseil communautaire dûment convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni Salle Agora à Bonneville, sous la présidence de M. Stéphane VALLI, Président.

Nombre de Conseillers

En exercice 38
Présents 30
Absents représentés 5
Absents 3

ÉTAIENT PRÉSENTS (30) :

M. VALLI Stéphane, M. MERMIN Jean-Pierre, M. PERY Christophe, M. MASSAROTTI Yves, Mme WATT CHEVALLIER Aline, M. FOURNIER Christophe, M. LAYAT Didier, Mme VAZQUEZ YANEZ Annick, Mme MEYER Marie-Laure, M. MONET Philippe, Mme BALLARA Patricia, M. BOISIER Lucien, Mme ARES Christine, Mme CAPRI Brigitte, M. MERCIER Julien, M. SERVOZ Claude, Mme PERRIN GOTRA Caroline, M. PITTET Dominique, Mme COFFY Géraldine, M. LATHUILLE NICOLLET Anthony, Mme MICHEL Sheila, M. MALLINJOURD Jean-Paul, M. NAVARRO Daniel, Mme JORAT Josiane, M. BURTHEY Jean-Marcel, M. TUR Thierry, M. PASQUIER Jean-Michel, Mme PETIT Nathalie, Mme GUERIN Véronique, M. ARCADE Jean-Luc

VOTES :

POUR 35
CONTRE 0
ABSTENTION 0

ABSENTS REPRÉSENTÉS (5) :

Mme JOURDAN Amalia a donné pouvoir à M. SERVOZ Claude, M. BROISIN Sébastien a donné pouvoir à Mme MEYER Marie-Laure, Mme HAMEL Vanessa a donné pouvoir à Mme PERRIN GOTRA Caroline, Mme VINUREL Marie-Christine a donné pouvoir à M. BURTHEY Jean-Marcel, Mme FERRARINI Valérie a donné pouvoir à M. LATHUILLE NICOLLET Anthony

ABSENTS (3) :

Mme GAY Agnès, Mme LARA LOPEZ Jessica, M. MAURIS DEMOURIOUX Bertrand

M. Anthony LATHUILLE NICOLLET est désigné secrétaire de séance.

N°CC_178_2025 : Programme ACTEE - Reversement subventions aux communes

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5111-1 et suivants ;
VU le code de l'environnement et notamment l'article L229-26 ;
VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 modifiée relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) ;
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2025-0006 en date du 28 mars 2025 approuvant la modification n°16 des statuts de la communauté de communes de Faucigny Glières (CCFG) ;
VU la délibération n°175-2024 du conseil communautaire en date du 18 novembre 2024 définissant l'intérêt communautaire et notamment la compétence 7.2.1 « protection et mise en valeur de l'environnement » ;
VU les délibérations 108-2022, 82-2023 et 06-2024 relatives au programme ACTEE/SEQUOIA3 et aux opérations visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments publics ;
VU la délibération B_004_2024 sur la durée des amortissements en M57 ;

CONSIDÉRANT que la CCFG, porteur du projet, a transmis les demandes de versements des programmes éligibles au Syane, coordonnateur du dispositif par l'appel de fonds n°3 ;

CONSIDÉRANT que le Syane a procédé au reversement de la somme de 285 011,40€ pour les projets d'investissement des communes suite au versement reçu de la FNCCR, conformément à la convention ;

CONSIDÉRANT que les périodes de référence servant au fondement des demandes se situent entre 2022 et 2024 ;

CONSIDÉRANT que le montant subventionnable pour la commune de Bonneville s'élève à 241 865,05€ pour les frais de maîtrise d'œuvre sur les travaux du groupe scolaire du Bouchet et à 4 600€ pour l'acquisition d'un outil de mesure et de suivi de consommation ;

CONSIDÉRANT que le montant subventionnable pour la commune de Contamine sur Arve s'élève à 38 546,35 € pour les opérations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre sur les opérations relatives à l'ancienne poste, la salle polyvalente et le château ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'amortir la subvention sur une durée d'amortissement identique que le compte de dépense ;
CONSIDÉRANT la délibération pour la subvention reçue au compte 1338 et pour les subventions versées aux comptes de racine 204 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE** le reversement aux communes de la subvention ACTEE perçue comme il suit :
 - Bonneville : compte 2041412 pour 241 865,05 € et compte 2041411 pour 4 600 €
 - Contamine sur Arve : compte 2041412 pour 38 546,35 €.
- **AUTORISE** l'amortissement de la recette pour le budget de la CCFG en correspondance avec la délibération B_004_2024
 - 1338 : 5 ans en parallèle avec le compte 2041411 pour 4 600€
 - 1338 : 10 ans en parallèle avec le compte 2041412 pour 280 411,40 €
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget principal, section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de séance,
Anthony LATHUILLE NICOLLET

Président
Stéphane VALLI

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes Faucigny Glières, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.